



MAIRIE DE  
**BEUCAIRE**  
Provence - Camargue

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BEUCAIRE

**Avis d'appel à candidature aux associations participant à des actions d'animation,  
de prévention et de développement social sur la commune de Beaucaire**

Le Maire de Beaucaire informe

Suite aux élections municipales de 2026, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Beaucaire, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un conseil d'administration, le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins de 4 membres issus de la société civile :

- un représentant de l'**union départementale des associations familiales (UDAF)**,
- un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées du département**,
- un représentant des **associations de personnes handicapées du département**,
- un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**.

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer une liste d'au moins 3 candidats (sauf impossibilité dûment justifiée) susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS (ne sont pas concernés les partenariats non financiers),
- qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront me parvenir à (Monsieur le Maire - CCAS - place Georges Clémenceau - 30300 Beaucaire) **au plus tard le samedi 4 avril 2026**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil de la Mairie contre accusé de réception, ou à l'adresse mail suivante : [direction.generale@beaucaire.fr](mailto:direction.generale@beaucaire.fr).

Fait à Beaucaire le 20 mars 2026

Nelson CHAUDON  
Maire de Beaucaire  
Président du CCAS

- Affichage : Mairie/CCAS  
Site internet de la Ville  
Presse locale

MAIRIE DE BEUCAIRE  
Place Georges Clémenceau - BP 134 - 30302 BEUCAIRE Cedex  
Téléphone : 04 66 59 10 06 Télécopie : 04 66 59 30 40 - beaucaire.fr

